

## ANNEXE 2 AUX DÉCISIONS SUIVANTES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE FRANCEAGRIMER

- INTV-SIIF-2023-35 du 28 juin 2023 ayant pour objectif la mise en œuvre par FranceAgriMer de l'appel à projet « Connaissances »,
- INTV-SIIF-2023-36 du 28 juin 2023 ayant pour objectif la mise en œuvre par FranceAgriMer de l'appel à projet « Co-Innovations »
- INTV-SIIF-2023-37 du 28 juin 2023 ayant pour objectif la mise en œuvre par FranceAgriMer de l'appel à projet « Démultiplication »,

*OBJET : PNDAR 2024 : Priorités pour la mise en œuvre par FranceAgriMer des appels à projets « Connaissances », « Démultiplication » et « Co-Innovations »*

Dans le cadre des appels à projets du PNDAR pour l'année 2024, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire incite les organismes candidats à déposer des projets de recherche appliquée, d'innovation et de développement agricole dont l'objet principal répond à l'un ou à plusieurs des thèmes prioritaires suivants :

- Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire souhaite soutenir des projets qui visent à **augmenter, préserver et valoriser la biodiversité dans les systèmes agricoles à différentes échelles**, notamment en favorisant les **complémentarités élevage-culture**. Il est notamment attendu des projets en appui au développement des « **haies et de l'agroforesterie** » en accompagnement de structurations de filières territoriales, visant en particulier la caractérisation des services écosystémiques fournis avec une approche technico-économique ou encore l'identification des freins et des leviers pour leurs déploiements.
- Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire souhaite soutenir des projets qui ont pour objectif **d'accompagner les prises de risques et les investissements** des agriculteurs dans le déploiement et l'expérimentation d'innovations visant à améliorer la résilience de l'agriculture française face au défi climatique (adaptation et atténuation). Il pourra s'agir du développement d'outils prospectifs et d'aide à la décision pour conseiller les projets d'installation et de reconception d'exploitations sur les paramètres agro-climatiques comme, par exemple, l'évolution des ressources en eau, la fréquence et l'intensité des aléas climatiques ou encore la gestion des risques vis-à-vis des bio-agresseurs.

Les porteurs de projets sont incités aux croisements entre ces deux thématiques prioritaires.

Quelques exemples d'enjeux croisés sur lesquels des travaux pourraient être amplifiés (liste non exhaustive) :

- Des accompagnements et des outils qui contribuent à des projets de diversification des systèmes de production, en prenant en compte la résilience apportée au système face à l'adaptation et (/ou) l'atténuation des changements climatiques.

- Accompagner et développer des outils et méthodes favorisant la performance des systèmes de polyculture-élevage et les coopérations locales éleveurs-céréaliers à l'échelle territoriale (techniques, économiques, etc..) pour augmenter la résilience des fermes face aux aléas climatiques.
- Accompagner le développement des systèmes d'agroforesterie adaptés aux changements climatiques, notamment le pâturage agroforestier (arbres fourragers) en vue d'une diversification des sources protéiques en élevage.

*Pour les projets déposés dans le cadre de ces thématiques prioritaires, l'ensemble des dispositions des décisions de la Directrice Générale de FranceAgriMer continue à s'appliquer par ailleurs.*

*En dehors de ces priorités, des projets répondant aux autres thèmes prioritaires du PNDAR, listés dans l'appel à projet, sont toujours attendus.*